

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 18 septembre 2023

<b>2023 – 112</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	Date de la convocation : <b>11/09/2023</b>
	Date d'affichage : <b>11/09/2023</b>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET*

*Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE*

*Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON*

*Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE*

*M. LAHONTAN*

*Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ*

## OBJET :

TARIFS DES PRESTATIONS ET ANIMATIONS  
« REGIE EVENEMENTIELLE »

VU la délibération du conseil d'exploitation de la régie événementielle de Saint-Vincent-de-Paul du 18 septembre 2023 fixant les tarifs de prestations et animations,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire au conseil municipal de voter à son tour ses tarifs de prestations et animations :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 20 septembre 2023 :



## CONSOMMATIONS (régie sous licence temporaire de débit de boissons)

Alcools de 3 <sup>ème</sup> catégorie (18° max)	Bière Pression - canette	Champagne	Vin rouge/rosé/blanc
2,50 € / verre 6 cl	2,50 € / 25cl	30.00 € / 75cl 5.00 € / 10 cl	7.00 € / 75 cl 2.00 € / 10 cl

Boissons sans alcool Sodas / jus de fruits	Boissons sans alcool Sirop à l'eau eau gazeuse	Boissons chaudes
1,00 € / verre 20 cl 2.00 € / canette 33 cl	1.00 € / 20cl	1.00 € le verre : café / thé 1.50 € le verre : chocolat

Eau plate	Consigne verre recyclable
1.50 € / 50 cl 2.00 € / 150 cl	1.00 € / verre

## CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES :

Pâtisseries	Glaces et sorbets
2.00 € / paquet de 6 gâteaux individuels 1.00 € / paquet de 2 biscuits 1.00 € / tranche 5.00 € / 1 gâteau de 6 parts 7.00 € / 1 gâteau de 8 parts	2.00 € / cornet ou esquimau 1.00 € / pot

Sandwiches	Chips
4.00 € / pièce	1.00 € / petit paquet 2.00 € / grand paquet

Repas « Glacière »	Repas « semaine bleue »	Repas « omelette »
Assiette combinée -12 ans : 5.00 € Assiette combinée adultes : 10.00 € Repas -12 ans : 8.00 € Repas adultes : 15.00 €	5.00 € / tarif réduit 20.00 € / plein tarif	5.00 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20230918-DE2023112-DE



## DROITS DE PLACE :

Forfait emplacement	Mètre linéaire
5.00 €	1 €

Grille exposition	Emplacement de portant
5.00 € la grille	5.00 € le portant

Emplacements de stands Ex : Printemps de la glacière	Superficies
10.00 €	Jusqu'à 12 m <sup>2</sup>
20.00 €	Jusqu'à 24 m <sup>2</sup>
30.00 €	> 24 m <sup>2</sup>

Tarif de l'emplacement « marché de Noël »	Forfait pré-réserve emplacement « toute manifestation »
Forfait emplacement : 10.00 € la table de 1.85 mètre	50.00 € (encaissé en cas d'absence)

## SPECTACLES ET BILLETÉRIE :

Loto	Bingo	Bourriche
2.00 € / la planche 5.00 € / 3 planches 10.00 € / 6 planches	2.00 € / ticket	1.00 € / ticket -petit lot 2.00 € / ticket -gros lot

Spectacles	
Tickets	Tarif
« bleus »	15.00 € / ticket
« jaunes »	10.00 € / ticket
« oranges »	8.00 € / ticket
« roses »	5.00 € / ticket
« verts »	2.00 € / ticket

Jeux gonflables – forfait famille		
4.00 € /enfant/ ½ journée	6.00 € /2 enfants/ ½ journée	2.00 € / enfant supp.

## OBJETS :

Lampions / bâtons / bougies	Bracelet lumineux
3.50 € / pièce	1.00 € / pièce

**SUPPORTS DE COPIES :**

Coûts supports de transmission (CADA)	
Support	Tarif
Papier	0,20 € par page A4 (noir) – recto 0.40 € par page A4 (noir) – recto-verso 0.40 par page A3 (noir) – recto 0.80 par page A3 (noir) – recto-verso  0,50 € par page A4 (couleur) – recto 1.00 € par page A4 (couleur) – recto-verso 1.00 par page A3 (couleur) – recto 2.00 par page A3 (couleur) – recto-verso
Cédérom	5.00 €
Clé USB	10.00 € 32 go 15.00 € 64 go 20.00 € 128 go

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
 Pour copie conforme  
 Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **21 septembre 2023**

Le Maire,

**Henri BEDAT**

**VOTE :**

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
 Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023112  
 et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*